



CONSEIL MUNICIPAL du 02 avril 2026
PROCES VERBAL

Nombre de Membres	
- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	12
- Nombre de voix exprimées	15
Date de la convocation	26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Monsieur PRÉVOST, maire, ouvre la séance.

Présents : Mesdames Julie FOURMANN, Réjane GUILLEMENOT, Stéphanie TONNELIER, Stéphanie MARTINACHE, Damaris CHAZOT; Messieurs Franck PRÉVOST, Fabrice CHASSAING, Thomas BOISSADY, Laurent DELIN, Antoine STÉPHANY, Christopher LAMBERT, Félix TISSIER.

Absents excusés : Aurélien LEJEUNE, Béatrice MARTIN, Florence HAUTIN.

Pouvoir : M. Lejeune pouvoir à M. Chassaing, Mme Hautin donne pouvoir à Mme Tonnelier, Mme Martin donne pouvoir à M. Prévost.

Monsieur PRÉVOST nomme le secrétaire de séance : Mme Julie FOURMANN.

1/ Approbation du conseil municipal du 20 mars 2026.

Le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante par le conseil municipal et est signé à cette occasion par le secrétaire de séance et monsieur le Maire.

Remarque du conseil municipal sur le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026: Néant.

2/ Délibération : CFU 2025.

La liasse a été communiquée aux élus par voie de mail le 26 mars 2026. Le Compte Financier Unique est une « fusion » entre le compte administratif et le compte de gestion, il a été vérifié et validé des deux parties (Mairie et Trésorerie Municipale).

Monsieur Prévost présente le CFU 2025 par section, par chapitre.

Les résultats des différentes sections pour l'exercice 2025 sont les suivants :

⊗

Fonctionnement :

- Dépenses : 474 432.57 € (page 12)
- Recettes : 541 233.64 € (page 13)
- Résultat : + 66 801.07 € (page 05)

Résultat antérieur : + 322 249.14 €

Résultat cumulé : + 389 050.21 €

⊗

Investissement :

- Dépenses : 304 990.28 € (page 10)
- Recettes : 28 379.67 € (page 11)
- Résultat : - 276 610.61 € (page 5)

Résultat antérieur : 128 941.27 €

Résultat cumulé : - 86 428.34 €

Total cumulé : + 302 621.87 €

Le résultat négatif de la section d'investissement s'explique par des subventions acceptées mais encore non versées, (DETR de la rue du général de Gaulle pour 39 286.63 €, fonds de concours de l'ARC et subvention de la Région pour la rénovation du presbytère pour 91 000 €).

Comme pour le vote du compte administratif, monsieur Prévost quitte la salle et ne prend pas part au vote

La doyenne de l'assemblée, Mme Guillemenot, fait voter le CFU.

Délibération : L'organe délibérant, vote, à l'unanimité l'adoption du CFU.

3/ Délibération : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs.

Lors du renouvellement du conseil municipal, les conseillers doivent proposer des noms pour remplir la mission de Commission Communale des Impôts Directs. La Direction Générales des Finances Publiques arrêtera la liste.

Douze administrés doivent être proposés (6 titulaires et 6 suppléants).

Cette commission a un rôle consultatif et d'information en matière d'évaluation des propriétés bâties et non bâties et informe l'administration fiscale des changements dont cette dernière n'aurait pas eu connaissance. Elle se réunit une fois par an.

La dernière commission était composée de : M. DEFOOR Bernard - M. CHAMAGNE Daniel - M. PAYAN Lucien - Mme FLOIRAT Catherine - Mme ANCEAU Isabelle - M. MARSHALL Guy - M. DODEMAN Pierre - Mme TONNELIER Stéphanie - Mme CALLIES Florence - M. BLONDEL Yves.

Proposition : M. Daniel CHAMAGNE, Mme Stéphanie TONNELIER, M. Pierre DODEMAN, M Christopher LAMBERT, M. Laurent DELIN, à compléter. Les anciens membres seront sollicités.

La proposition de liste sera délibérée au prochain conseil municipal.

4/ Délibération : Fusion du CCAS et création de la Commission Action Sociale.

Monsieur le Maire explique que vue la taille de la commune, il n'y a aucune obligation d'avoir un CCAS autonome avec son budget. Il est proposé de remplacer le CCAS par une commission Action Sociale avec une ligne budgétaire prévisionnelle pour répondre aux besoins des administrés.

Délibération : Favorable à 14 voix, 01 Abstention (M Delin lien d'intérêt avec le milieu professionnel)

5/Délibération : Commissions communales.

Ci-dessous les commissions communales :

De fait, le Président de chaque commission est le Maire: Franck PRÉVOST

Les vice-présidents seront nommés à la première réunion de chaque commission.

Commission Finances : Vice-Président : Franck Prévost
Franck Prévost, Thomas Boissady, Laurent Delin, Béatrice Martin

Commission Appel d'Offres :
Florence Hautin, Franck Prévost, Fabrice Chassaing, Antoine Stéphany, Thomas Boissady

Commission Urbanisme :
Florence Hautin, Christopher Lambert, Aurélien Lejeune, Thomas Boissady, Antoine Stéphany

Commission Affaires Scolaires et Périscolaires :
Florence Hautin, Stéphanie Martinache, Christopher Lambert, Damaris Chazot

Commission Travaux, Bâtiments, Voiries :
Fabrice Chassaing, Aurélien Lejeune, Thomas Boissady, Félix Tissier, Laurent Delin

Commission Environnement - Cadre de vie :
Fabrice Chassaing, Félix Tissier, Damaris Chazot, Antoine Stéphany, Béatrice Martin, Aurélien Lejeune

Commission Vie Associative, Culture et Communication :
Stéphanie Tonnelier, Stéphanie Martinache, Julie Fourmann, Réjane Guillemenot, Félix Tissier, Antoine Stéphany, Béatrice Martin

Commission Action Sociale :

Stéphanie Tonnelier, Julie Fourmann, Réjane Guillemenot, Damaris Chazot, Stéphanie Martinache

Délibération : à l'unanimité, l'organe délibérant vote pour les commissions et les nominations.

6/ Délibération : Montant du loyer, bail médecin généraliste.

Le local professionnel du 8 rue Pillet Will est libre d'occupation à partir du 20 juillet 2026.

Le docteur Véronica SCHEITHE LAPEYRE prend sa retraite, elle a cherché un nouveau médecin qui pourrait prendre la relève du cabinet.

Le docteur Thomas FRÉMAUX, également habitant le village, se porte locataire du bien.

Puisque c'est un nouveau bail qui doit être signé, le conseil municipal doit adopter le montant du loyer mensuel et le montant du dépôt de garantie.

L'aménagement à l'étage sera fait pour pouvoir accueillir ses enfants, lino au sol et garde-corps à l'escalier.

Le bien n'ayant supporté aucune modification majeure de travaux, le montant ne peut être revu à la hausse de 10 % du loyer acquitté au cours de l'année précédente. On appelle cela le lissage du loyer.

Actuellement, le loyer est de 374.41 € et l'indexation annuelle est automatique sur la base de l'ILAT (Indice des Loyers des Activités Tertiaires)

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer hors charges de 400 euros pour un bail de 6 ans à partir du 22 juillet 2026 et une caution de 400 euros.

Délibération : à l'unanimité, l'organe délibérant vote pour un loyer mensuel de 400 euros et une caution de 400 euros.

7/ Information : circulation rue du moulin.

Suite aux travaux du SMOA sur le rû et du rétrécissement de voirie au niveau du pont rue du moulin, il sera posé des barrières (glissières), une signalétique, une clôture au niveau de la pâture.

La séance est clôturée à 19h40

DELIBERATIONS :

- ❑ 122026 : CFU 2025.
- ❑ 132026 : CCAS.
- ❑ 142026 : Commissions communales.

- 152026 : Cabinet du médecin généraliste.

SIGNATURES de monsieur le Maire, Franck PRÉVOST et du Secrétaire de la séance Mme Julie FOURMANN.